

COMMISSION CHEMIN

MAISON DE PAYS – 5 OCTOBRE 2006



Liste de présence :

Eric Sellot, Jean Pierre Laloué, Daniel Blanchard, Noëlle Martinet, Gérard Vernis, Jany Poirier, Chantal Larnaud, Jean Marc Buvat, Brigitte Errotabéréa, Alain Volat, Arsène Virmoux, Pierre Thomas, Jean Paul Raffestin, Xavier Boudot.

Ordre du jour :

1) Recensement des chemins de randonnée existants.

2) Questions diverses.



1) Recensement des chemins de randonnée existants

L'inventaire des divers parcours des 11 communes est fait. Daniel Blanchard indique qu'il a déjà fait cet inventaire et qu'il n'en ressort pas de zones blanches. Les élus de Saint Plaisir et de Franchesse ont fourni des itinéraires.

4 étapes ont été définies pour la concrétisation de ce projet :

- Définir les différents circuits par communes et trouver une mise en réseau entre eux.
- Créer une signalétique commune.
- Prévoir des outils de communication, de diffusion et promotion des chemins (internet, plaquettes).
- Assurer l'entretien des chemins.

Pour respecter la Charte du PDIPR, il devra être déterminé le pourcentage des chemins en terre et ceux en goudron. Les communes de Vieure, Ygrande, Buxières-les-Mines, Louroux-Bourbonnais possèdent déjà de nombreux chemins.

Concrètement, il a été décidé :

- de faire un relevé linéaire des diverses voies déjà existantes (chemins balisés bouchés), y compris les chemins équestres (Allier Cavalière),
- de déterminer les possibilités de connexions faisables rapidement (ouverture simple),
- voir Vieure et son balisage,
- ne pas oublier de recenser les tracés réalisés par la Communauté d'Agglomération de Moulins sur Agonges,
- recenser les différents hébergements possibles avec le transport des bagages (ex : Marcel Livertout),
- contacter le Syndicat Intercommunal des Chemins pour l'entretien (Claude Auboire),
- réaliser des cartes avec l'aide du Conseil Général et l'IGN,
- vérifier l'éligibilité de notre projet par rapport à la charte départementale des chemins et trouver les différents financements,
- se rapprocher de l'association Lévistrace de Lurcy Lévis (M. Reviriaud).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

